

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure

Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

Coloured pages/
Pages de couleur

Pages damaged/
Pages endommagées

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached/
Pages détachées

Showthrough/
Transparence

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Continuous pagination/
Pagination continue

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

LETTRE DE NOTRE TRES SAINT PERE LEON XIII

Pape par la divine Providence

AUX PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES, ÉVÊQUES ET
AUTRES ORDINAIRES, EN PAIX ET EN COMMUNION AVEC LE
SIÈGE APOSTOLIQUE.

DU ROSAIRE DE MARIE

*A Nos Vénérables Frères les patriarches, primats, arche-
vêques, évêques et autres ordinaires, en paix et en commu-
nion avec le siège apostolique.*

LEON XIII, PAPE

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique

LORSQUE Nous considérons le long temps que par la volonté de Dieu Nous avons passé dans l'exercice du souverain pontificat, Nous ne pouvons Nous empêcher de reconnaître que, malgré Notre indignité, Nous avons éprouvé l'appui très efficace de la divine Providence. Ce secours, Nous pensons qu'il Nous faut l'attribuer surtout aux prières faites en commun et si puissantes que sans interruption et avec abondance, l'Eglise universelle adresse à Dieu en Notre faveur, de même que jadis Elle intercedait pour Pierre.

En premier lieu donc, Nous rendons les plus vives actions de grâce à Dieu, dispensateur de tous les biens, et tant que durera Notre vie, Nous garderons dans Notre

esprit et dans Notre cœur le souvenir de chacune des faveurs que nous avons reçues de Lui. Ensuite il Nous est doux de Nous rappeler la maternelle protection de l'auguste Reine du ciel, de conserver pieusement et inviolablement la mémoire de ses bienfaits et de l'en remercier.

C'est d'Elle en effet que découlent, comme d'un canal très abondant, les grâces célestes. « Elle a dans ses mains les trésors des miséricordes du Seigneur (Saint Jean Damascène, sermon I. Sur la Nativité de la Vierge.) Dieu veut qu'Elle soit la source de tous les biens (Saint Irénée, contre Valentin, liv. III, ch. 33). » Nous espérons avec certitude mourir dans l'amour de cette tendre Mère, ayant travaillé assidûment à ranimer cet amour, et à l'accroître sans cesse.

Désirant depuis longtemps faire reposer le salut de la société humaine sur l'extension du culte de Marie, comme sur une forteresse inébranlable, Nous avons travaillé avec persévérance à répandre parmi les fidèles du Christ la pratique du *Rosaire*. A cette fin, Nous avons publié une Lettre Encyclique dès le 1er septembre de l'année 1883, et Nous avons, comme vous le savez, fait paraître dans le même but un certain nombre de décrets.

Puisque la volonté du Dieu de miséricorde Nous permet de voir, encore cette année, l'approche du mois d'octobre, que Nous avons jadis consacré à la céleste Reine du Rosaire, Nous ne voulons pas manquer de vous adresser la parole à cette occasion. Après avoir brièvement passé en revue tout ce que Nous avons fait jusqu'à présent pour promouvoir ce mode de prière, Nous couronnerons notre œuvre par un nouveau document, afin de mieux témoigner Notre zèle et Notre faveur envers une forme excellente du culte de Marie,

afin aussi d'exciter l'ardeur des fidèles à conserver pieusement et d'une façon inviolable cette très sainte pratique.

Animé donc d'un constant désir de prouver avec évidence au peuple chrétien l'efficacité et les mérites du Rosaire de Marie, Nous avons rappelé d'abord l'origine plutôt céleste qu'humaine de cette prière. Nous avons montré qu'elle constitue une guirlande admirable, formée de la salutation angélique et de l'oraison dominicale, jointes à la méditation. Nous avons rappelé que ce genre de supplication est très puissant, et surtout fort efficace pour nous faire acquérir la vie éternelle ; car, outre l'excellence même des prières, il fournit à la foi un appui opportun, et nous met sous les yeux d'insignes exemples de vertus, grâce aux mystères qu'il propose à nos réflexions.

Nous avons fait remarquer en outre que le rosaire est d'une pratique facile, qu'il est à la portée du peuple auquel la contemplation de la famille de Nazareth offre un modèle absolument parfait de vie domestique. Aussi Nous avons conclu que le peuple chrétien n'avait jamais manqué d'éprouver la salutaire efficacité de cette prière.

Pour ces motifs surtout, et après avoir étudié dans de multiples exhortations la forme même du Rosaire, Nous sommes appliqué en outre à en accroître la majesté, à en répandre la pratique, suivant sur ce point l'exemple de Nos prédécesseurs.

Sixte-Quint, d'heureuse mémoire, approuva la coutume déjà ancienne, de réciter le Rosaire ; Grégoire XIII institua une fête sous ce vocable ; Clément VIII l'inscrivit dans le Martyrologe ; Clément XI en ordonna l'observation par toute l'Eglise ; Benoit XIII l'introduisit dans le Bréviaire Romain. A leur exemple, et pour don-

ner un témoignage perpétuel de Notre faveur envers ce genre de piété, Nous avons décrété que cette solennité, avec son office, fût célébrée dans toute l'Eglise comme fête double de seconde classe. Nous avons voulu que le mois d'octobre tout entier fût consacré à cette dévotion. Enfin, Nous avons ordonné qu'on ajoutât aux litanies Laurétanes cette invocation « Reine du Très Saint Rosaire, » comme augure de la victoire qui doit être le fruit du présent combat.

Il Nous restait à montrer quel prix et quel haute utilité s'attachent au Rosaire de Marie, par suite des privilèges et des avantages abondants dont cette dévotion est gratifiée, et, avant tout, du très ample trésor d'indulgences dont elle dispose. A quel point il est important, pour tous ceux qui se préoccupent de leur salut, d'utiliser les richesses de ce trésor, c'est ce que l'on peut comprendre sans peine. Il s'agit en effet d'obtenir la rémission, soit totale, soit partielle, de la peine temporelle qui, même lorsque la faute est effacée, doit être subie dans la vie présente ou dans l'autre. Riche trésor, certes, formé des mérites du Christ, de la Vierge et des saints, et auquel Notre prédécesseur Clément VI appliquait avec raison ces paroles du livre de la Sagesse : « Il existe pour les hommes un trésor infini, et ceux qui y puisent sont reçus dans l'amitié de Dieu. » (VII, 14.) Déjà les Pontifes romains, usant du suprême pouvoir dont ils jouissent par la vertu divine, ont ouvert, en la faveur des congrégations de la sainte Vierge vouées à honorer le très saint Rosaire et le récitant avec piété, les sources les plus abondantes de ces grâces.

C'est pourquoi, dans la pensée que ces grâces et ces indulgences contribuent à rendre plus étincelante la couronne de Marie, et à l'orner, pour ainsi dire, des bijoux les plus précieux, Nous avons résolu, après y avoir

longuement réfléchi, de publier une *Constitution* relative aux droits, privilèges, indulgences dont jouissent les associations du très saint Rosaire. Puisse cette *Constitution* être un témoignage de Notre amour à l'égard de la très auguste Mère de Dieu ; puisse-t-elle offrir à tous les fidèles du Christ, de quoi exciter leur zèle et aussi récompenser leur piété, afin qu'à l'heure suprême de leur vie ils puissent être soulagés par le secours de Marie elle-même et expirer doucement dans son sein !

C'est ce que Nous demandons du fond du cœur, au Dieu très bon et très grand, par l'intercession de la Reine du très saint Rosaire.

Comme augure et gage des célestes bienfaits, Nous vous accordons affectueusement, Vénérables Frères, à vous, à votre clergé et aux troupeaux confiés à chacun de vous, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 5 septembre de l'année 1898, de Notre pontificat la vingt-et-unième.

LÉON XIII, PAPE.

LES FETES DE QUEBEC

Dévoilement de la statue de Champlain

LES fêtes du 21 septembre à Québec ont été éminemment populaires et éclatantes. Sur l'estrade d'honneur avaient pris place Son Excellence le gouverneur-général comte Aberdeen ; Son Excellence le consul de France M. Kleczkowski ; Son Honneur le lieutenant-gouverneur A. Jetté ; Mgr Marois, V. G., administrateur de l'archidiocèse de Québec ; Lord Herschell, le président

de la Conférence de Québec, délégué du gouvernement Impérial ; Lord Seymour, le général des armées de terre ; l'amiral anglais Sir John Fisher ; l'hon. Fairbanks, le représentant des Etats-Unis à la Conférence de Québec ; Sir W. Laurier ; l'honorable premier ministre de la Province de Québec, M. Marchand, etc., etc. Il est inutile de faire observer ce que la présence de ces très honorés personnages à la solennité nationale comportait de grandeur et de magnificence. Un spectacle encore enlevé fut celui du peuple ; lui, aussi, eut sa majesté et son éloquence profonde. Les journaux de Québec avaient convoqué, avec d'ardentes paroles, le peuple sur la terrasse Dufferin, autour du monument Champlain qu'on allait dévoiler. A cet appel, le peuple se lève tout entier. Hommes et femmes, enfants et vieillards débordent sur les voies publiques, laissant les chantiers, désertant les ateliers, interrompant enfin leurs labeurs quotidiens. Le peuple — selon la tradition respectée de nos pères, — entre d'abord au temple du Seigneur ; il demande au Ciel de bénir sa liesse légitime et de donner à ses vœux un heureux accomplissement. De l'église de Saint-Jean-Baptiste, la multitude, que l'allégresse patriotique grossit incessamment, roule au lieu du monument et comme une marée montante inonde la terrasse et la place prochaine du *Rond des chaînes*.

Quel théâtre pour l'apothéose de Champlain ! C'est le promontoire de Québec d'où le regard embrasse un panorama unique. Là-bas les Laurentides poussent dans l'azur leurs cimes fières ; plus près les campagnes de Charlebourg et de Beauport étendent leurs nappes de verdure : là deux fois nos pères ont campé et vaincu

les braves anglais ; à nos pieds la rade brasille sous la lumière que le ciel lui verse.

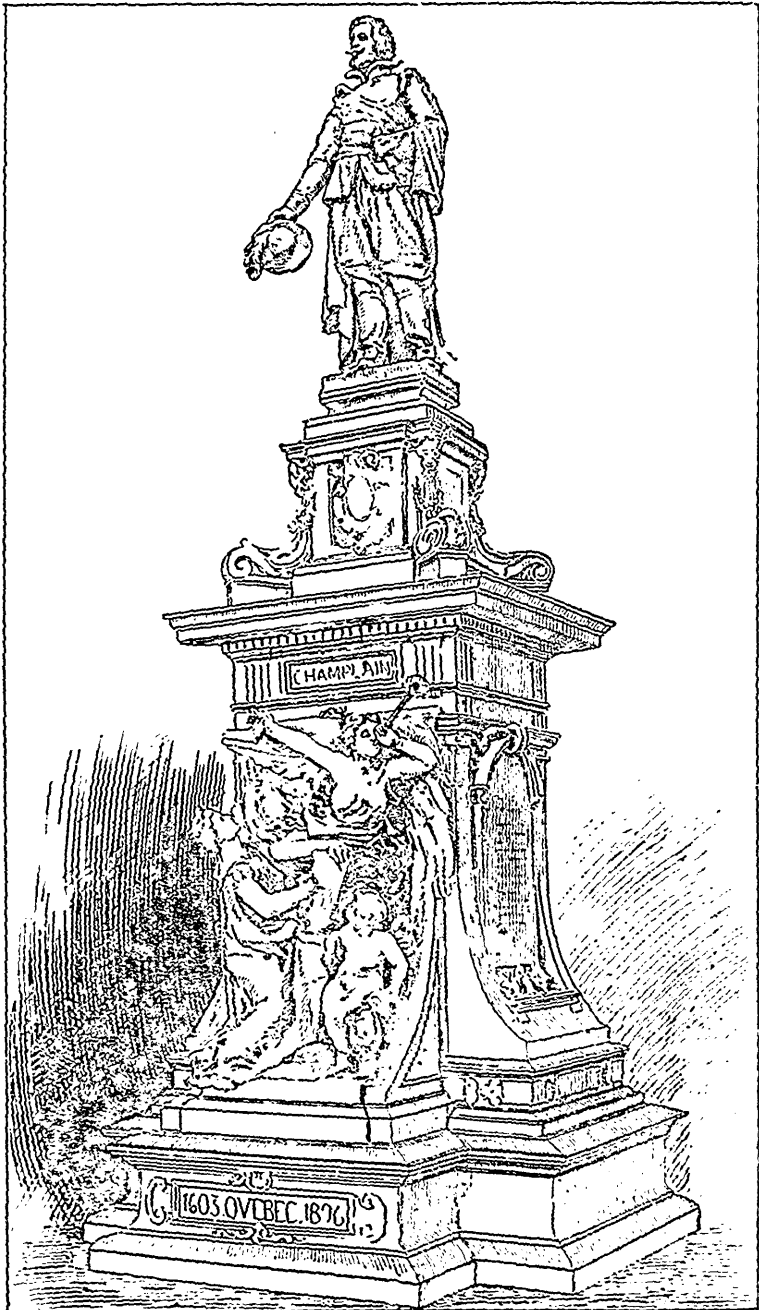
Quel théâtre ! c'est le cap Diamant autour duquel " flotte un charme héroïque d'épopée et de rêves. "

Quels jours pour l'apothéose de Champlain ! C'est ce septembre que notre imagination, éclairée par l'histoire, nous représente toujours voilé des deuils nationaux. Ce septembre a vu la déroute de nos armées aux Plaines d'Abraham et la reddition de Québec au sceptre britannique, la mort de Montcalm et Lévis brisant son épée invaincue à l'île Sainte-Hélène, nos derniers soldats brûlant leurs drapeaux et la détresse suprême de nos pères, la Nouvelle-France enfin sombrant sous la vague gonflant toujours des légions anglaise. Dans ce ciel sombre de septembre luit soudain un grand jour, (car ce 21 septembre est un jour historique), et ce grand et beau jour de l'apothéose de Champlain nous envoie une lumière éclatante comme un jour de victoire, une lumière sereine et douce comme un jour de paix.

L'heure est solennelle ! le peuple se presse ; ses colonnes denses entourent l'estrade d'honneur et le monument. Le piedestal fait de pierres de France, élève et porte à trente pieds du sol la statue de Champlain encore voilée. De quelque côté que les regards lui viennent, la vision aérienne leur apparaîtra, planant légère et lumineuse dans l'azur pur, moins pur encore cependant que la vie du héros catholique et français. Cent mille compatriotes sont donc là debouts, les yeux ardents, impatientes de contempler les traits coulés dans le bronze et l'attitude majestueuse du fondateur de Québec, du père de la Nouvelle-France. Le voile tombe. La statue superbe resplendit soudain et soudain s'anime

sous les feux du soleil. " C'est lui, c'est lui ! " L'acclamation retentit. Les canons de la citadelle et des vaisseaux de guerre dans la rade tonnent et cent fois se répondent; le rocher de Québec palpite sur ses assises. Ainsi il frémissait de bonheur et d'espoir quand le canon français en 1633 saluait le retour de Champlain dans la Nouvelle-France. Le peuple clame dans sa jubilation délirante. L'enthousiasme fait jaillir les larmes des yeux et vibrer sur les lèvres de tous les vivats. Les acclamations renouvelées montent retentissantes comme le triomphal hosanna.

Quelle apothéose ! c'était grand ! c'était pathétique ! c'était sublime ! Puis l'Angleterre apporte par son représentant, son Excellence le comte Aberdeen, à Samuel de Champlain son glorieux hommage : " Voyez donc cette noble et fière figure, dit-elle, qui demeurera désormais sur cet antique rocher. . . . Combien digne est ce grand homme des louanges que nous pouvons lui offrir. " La France à son tour parle ; elle félicite notre peuple catholique et français et lui dit des paroles de gratitude pour avoir gardé fidèlement les traditions françaises de la noble France du XVIIe siècle et pour avoir consacré avec amour le souvenir de ce glorieux passé : " Canadiens, s'écriait avec éloquence le représentant de la Mère-Patrie, M. le consul Kleczkowski, vous êtes les témoins vivants et irrécusables de ces temps mémorables, de ces temps évanouis. Au jour de la séparation, vos pères, dans leurs bras épuisés, avaient recueilli comme un dépôt sacré un chapitre émouvant de l'histoire de France. Ils ont été, et vous êtes à leur exemple, des dépositaires vigilants et incorruptibles. Sous leur garde non plus que dans vos mains, le dépôt.



reçu n'a point périclité et la vivacité de vos souvenirs s'ingénie pour ajouter, d'années en années, quelque chose à son prix. ”

Ces fêtes de Québec ont été catholiques et françaises à souhait ; elles ont été grandioses et d'un intérêt, j'oserai dire, national. Ce 21 septembre 1898 sera un jour historique puisque l'événement de ce jour est digne de l'histoire.

L'abbé S. CORBEIL.

PAGES—SOUVENIR DES FÊTES DE QUÉBEC

Pensées prises dans le discours de l'honorable Juge A. E. Rothier et dans le sermon de M. l'abbé S. Corbeil, docteur en théologie et en droit canonique et professeur de Rhétorique au petit séminaire de Sainte-Thérèse

Gloire à Dieu : Cantique qu'il nous convient de chanter à l'aurore de ce jour

Tunc cecinit Moyses et filii
Israël carmen hoc Domino et
dixerunt : Cantemus Domino:
glorioso enim magnificatus est.

Mes frères,

EXODE XV.

LES jours étaient venus où Dieu accomplissait sa promesse, faite à Abraham en Chaldée : “ Je ferai sortir de vous un grand peuple. ” La postérité de l'immortel patriarche avait infiniment multiplié sur les rivages du Nil, dans la terre de Gessen ; Moïse élu de Dieu pour être le libérateur d'Israël, avait brisé par des prodiges la volonté contraire du tout puissant Pharaon.

Les enfants des Hébreux, guidés par une nuée miraculeuse, avaient franchi un long désert, passé la mer Rouge. Délivrées enfin des chaînes de l'esclavage, des terreurs serviles des potentats d'Égypte, en face de cette mer dont les flots, sur le signe de Dieu, avaient submergé Pharaon et sa formidable armée, les tribus d'Israël, devenues par une soudaine révolution, peuple libre, opulent et armé, éprouvent pour la première fois le doux tressaillement d'une existence nationale ; les enfants des Hébreux élèvent leurs mains, leur âme au ciel ; ils inaugurent le jour de leur naissance comme nation par un cantique au Dieu de leurs pères ; " Chantons des hymnes au Seigneur ; il a fait éclater en notre faveur sa puissance et sa gloire . . . O Dieu, vous vous êtes fait par votre miséricorde le conducteur du peuple que vous avez retiré de la servitude d'Égypte et vous le portez par votre puissance jusque dans la terre que vous avez choisie pour y établir votre demeure sainte. "

Ce cri à Dieu d'un peuple qui naît, mes frères, c'est celui que l'Église vous fait entendre et met sur vos lèvres en cette solennité nationale. Compatriotes, à l'appel de la société Saint-Jean-Baptiste qui comptera ce jour parmi les grands souvenirs de son existence, vous êtes venus célébrer un grand jour de nos origines canadiennes-françaises. Le monument que vous érigez parmi des transports patriotiques et les pompes religieuses, consacre des jours mémorables : les premiers de notre existence nationale ; il évoque une figure révéérée, la figure de Samuel de Champlain, le père de la Nouvelle-France.

Tout à l'heure vous serez répandus, compactes, autour du monument. Des fils de la patrie, que l'éloquence et les honneurs ont faits illustres, publieront la gloire civique de Samuel de Champlain ; moi, je dirai son mérite religieux, heureux de préconiser, en cette occasion, le héros qui donna une chrétienté à l'Église comme à la France une cité et une colonie.

Anges de ma patrie, et vous aussi, patron de mon

peuple, saint Jean-Baptiste, priez l'Esprit-Saint de m'inspirer des paroles nobles et ardentes quand, en dépit de mon impuissance, je tente de célébrer le mérite religieux, la gloire chrétienne du très-mémorable et très-honoré fils de la France et enfant de l'Eglise catholique, Samuel de Champlain, fondateur de Québec et père de la Nouvelle-France.

L'abbé S. CORBEIL.

Mission de Champlain : appél de la France

L'œuvre de Champlain nous reporte à l'une des époques les plus glorieuses de l'histoire des races latines, et surtout de la France.

Le 17ème siècle commençait. Henri IV le Grand régnait, et le Roi-Soleil allait bientôt paraître. Corneille était né, Bossuet, Pascal, Racine, Molière allaient bientôt faire entendre des paroles que le monde ne se laisserait pas d'applaudir, et qui feraient de la langue française le verbe du monde civilisé !

L'heure était venu pour *la France* d'obéir à la force d'expansion de son génie et de porter en Amérique le flambeau de la civilisation, et, c'est S. de Champlain qu'elle *appela* définitivement à remplir cette mission.

C'était la plus grande que la Providence des nations puisse confier à un homme. Il allait être l'ambassadeur des nations civilisées auprès de la sauvagerie, et le continuateur en Amérique des *gesta Dei per Francos*. Que dis-je, il allait être l'ambassadeur du ciel dans une terre payenne pour lui faire connaître l'Évangile et la convertir au christianisme. Les écrits de Champlain témoignent qu'il comprenait ainsi sa mission.

Mais ce n'est pas tout d'avoir une haute mission. L'histoire est remplie de ces grandes vocations incomprises ou trahies.

Champlain ne fut pas de ces élus infidèles ; il accepta son rôle et il en accomplit les obscures et pénibles travaux. Il comprit que toute grande œuvre ne réussit que par le sacrifice, et il se sacrifia tout entier.

Ses légitimes aspirations d'avenir en France, son bonheur domestique, ses biens de famille, les affections, les joies, les douceurs du pays natal, il abandonne tout. Il donna sa vie ; il se donna lui-même avec le désintéressement d'un apôtre, avec la générosité et la patience d'un martyr.

Il voua à sa patrie d'adoption un véritable culte. Elle devint en quelque sorte son épouse, remplaçant celle qu'il avait dû quitter en France, et il lui garda jusqu'à la mort un attachement et une fidélité inébranlables.

C'est ainsi qu'il est vraiment devenu notre père, et que nous sommes bien sa postérité.

Le juge A. B. ROUTHIER.

La vocation divine et la préparation de l'élu

I

Dieu crée les grandes familles dont l'histoire forme la partie la meilleure des annales des peuples. Les Paralipomènes nous représentent en maints chapitres, Dieu élevant et brisant les maisons des rois d'Israël. Juda est élu pour porter le sceptre ; Lévi est oint pour être au temple le prêtre du Très-Haut : Dieu le veut. Aussi bien que les dynasties royales, Dieu fonde, établit les peuples et les gouverne selon des vues providentielles. Le discours de Bossuet sur la " suite des Empires ", démontre admirablement cette vérité.

Sous la Loi nouvelle comme aux siècles qui ont précédé Jésus-Christ, Dieu a élu des peuples pour coopérer à ses grands ouvrages dans la suite des siècles chrétiens. Parmi les nations élues, la France, nous le proclamons avec complaisance, occupe le premier rang sur le vieux continent. Sur le continent américain, quand l'émigration y allait faire éclore des peuples nouveaux, il fallait, pour faire l'œuvre de Dieu, un peuple apostolique. C'est notre foi nationale que, dans l'Amérique du Nord, la

race canadienne-française est l'élu de Dieu. Mais il fallait la créer et l'établir cette nation apostolique. Or parmi ceux que l'on doit considérer les instruments de Dieu pour ce grand œuvre, Samuel de Champlain paraît le premier.

C'était un grand chrétien ! Une longue préparation l'avait rendu apte à sa haute destinée. Le foyer domestique et ses études avaient allumé en son esprit le flambeau de la foi, et ce flambeau fut inextinguible ; ils avaient ouvert en son cœur la source de la vie surnaturelle et cette source fut intarissable. Samuel de Champlain grandit à Brouage, en Saintonge, sur le bord de la mer Atlantique. Dès son âge tendre il contempla la mer, aujourd'hui, calme, douce, caressante, ou empourprée des feux du Levant, ou voilée d'une brume dorée, belle enfin comme le sourire de Dieu au Juste ; demain, sombre, tempétueuse, déchaînée, montant à l'assaut des falaises, sinistre enfin comme le regard courroucé du Très-Haut sur le pécheur. Enfant, adolescent, Champlain contemplait ces spectacles variés de l'océan, et l'esprit de Dieu qui plane sur les grandes eaux, en étalant tour à tour les grâces et les horreurs de l'abîme, éveilla, développa au plus intime de ce cœur chrétien le sens de l'adoration. Les labeurs des camps sous les maréchaux d'Aumont, de Saint-Luc, de Brissac, en Bretagne, portés pendant quelques années, trempèrent les forces de ce prédestiné d'une énergie capable d'héroïsme et d'invincible persévérance. Enfin un vertueux amour pour l'Eglise et la Patrie l'anime quand l'heure a sonné pour lui d'accomplir ses destinées. "Quant à moy, proteste-t-il dans la préface de son troisième livre publié en 1619, *i'ay fait eslection du plus fascheux et pénible chemin qui est la périlleuse navigation des Mers à dessein toutesfois non d'y acquérir tant de biens que d'honneur et gloire de Dieu pour le service de mon Roy et de ma Patrie.*" Il avait déjà témoigné à la reine régente de son fervent désir "de faire fleurir dans la Nouvelle-France, le Lys avec l'uni-

que religion catholique, apostolique et romaine." Ce grand chrétien fut donc l'homme élu de Dieu pour établir en cette terre du Canada le berceau du peuple canadien-français

L'abbé S. CORREIL.

L'œuvre de Champlain : Faire une France nouvelle

Champlain n'était pas un soldat de fortune, un aventurier, un rêveur. C'était un homme d'action. Pas de discours à grand effet, pas de phrases, mais des actes. Pas de ces actions d'éclat qui impriment une secousse à l'opinion publique, qui l'absorbent et dont l'auteur se fait un piédestal pour briller aux yeux de tous. Non, mais des actes simples, obscurs sur un théâtre ignoré. Des gestes sans attitude, sans poses,—héroïques au fond mais sans témoins,—qui produiront de grandes choses, mais sans bruit.

Et quels étaient le mobile et le but de ces actes ? Était-ce le désir de s'enrichir, et de faire un brillant avenir à sa famille ? Evidemment non, il n'y avait pas de mine d'or au confluent du Saint-Laurent et de la rivière Saint-Charles et le premier sacrifice que sa mission lui imposait était celui de sa fortune et de son bonheur domestique.

Rêvait-il de renouveler ici les exploits et les conquêtes de Fernand Cortez au Mexique, et de Pizarre au Pérou ? Non, il ne nourrissait pas de telles ambitions ; il ne recherchait ni la gloire des armes ni les satisfactions du pouvoir. Son rêve était plus modeste. Que dis-je, modeste ? Ah ! non, MM., il n'était pas modeste, si nous considérons la fin suprême de ses aspirations. Car ce qu'il rêvait de fonder sur les bords du Saint-Laurent ce n'était rien de moins qu'une France Nouvelle.

Faire une France, et lui donner les dimensions de l'Europe entière ! Y songez-vous, messieurs ? Quel rêve de géant ! Quel entreprise de demi-dieu ! Faire en

Amérique un double de cette merveille qui était alors la nation reine de l'Europe ! Reproduire au bord de notre grand fleuve ce chef-d'œuvre que les races franque et celtique avaient pris des siècles à édifier ! Donner une fille à cette reine-mère, dans ce 17^e siècle qui marquait l'apogée de sa gloire et de sa puissance ! N'était-ce pas une œuvre surhumaine ?

Sans doute, tout le mérite n'en revient pas à Champlain. Mais il en a jeté les fondations avec la conscience et la détermination de bâtir pour l'avenir.

Un foyer, une église, une forteresse, sont les grains de senevé qui produisent les patries, et ce fut lui qui les sema aux bords de notre grand fleuve.

Voilà le fondement de sa grandeur.

Le Juge A. B. ROUTHIER.

Les trois moments de cette œuvre chrétienne et française

Il choisit le lieu de l'établissement et ce choix fut providentiel ; il sanctifia le sol de la Nouvelle-France ; il ambitionna d'y fonder une colonie catholique et son vœu fut rempli ; ces trois actions constituent substantiellement l'œuvre de Champlain et le mérite religieux de sa vie.

II

Qu'il est beau, mes frères, le patrimoine de nos pères ! Elle est magnifique la vallée du Saint-Laurent que Dieu donna à notre race en héritage ! O Canada ! chantait l'un de nos poètes.

O Canada, plus beau qu'un rayon de l'aurore ! Et moi, que dirai-je, célébrerai-je ma patrie, l'abondance et la majesté de ses eaux ; l'enceinte vaste, l'encadrement de ses montagnes azurées ; la décoration séculaire de ses forêts ; ses plaines plantureuses ; ses saisons variées et salubres ! Champlain, explorant ce grand fleuve qui

baigne le sol national plus heureusement peut-être, que le Nil, la féconde Egypte, Champlain s'émerveillait : " Le pays, écrivait-il, va de plus en plus en s'embellissant... plus nous allons en avant, plus le pays est beau ! " Quand les Cartier, les Maisonneuve, quand les fils du patriarche d'Assise et les disciples de Loyola eurent connu cette terre du Canada, tous aussi bien que Champlain pressentirent que ce territoire comme la terre de France serait le lieu d'un peuple choisi ; unanimement ils lui donnèrent le plus beau des noms, un nom de prédilection au ciel, un nom cher au monde catholique, un nom révérend des vieilles nations, celui de France, ce fut la France Nouvelle de l'Amérique ! Champlain avait visité maintes régions et particulièrement la délicieuse Acadie ; inspiré de Dieu, il choisit pourtant pour berceau du peuple qui allait naître, le promontoire de Québec, si bien nommé le Cap Diamant, châtelet splendide préparée par la nature à sertir un noble berceau ! Ici l'historien louera le coup d'œil sûr, le jugement sagace de Samuel de Champlain dans le choix qu'il fit du rocher de Québec pour asseoir la colonie française. A cette fin il célébrera et " le hâvre magnifique qui peut contenir les flottes les plus nombreuses " et " le grand fleuve qui fournit une large voie pour pénétrer au centre de l'Amérique septentrionale " et le rocher inexpugnable qui doit être " la clef de la vallée " " la sentinelle avancée d'un empire français. " Ne nions pas les lumières du génie, mes frères ; cependant Dieu " qui envoie du ciel, comme parle Bossuet, les généreux sentiments, les sages conseils et toutes bonnes pensées " éclairait ce génie, en étendait les vues. Oui, élevons plus haut nos yeux, mes frères, et disons que Dieu guidait dans ce choix notre fondateur : Dieu avait regardé avec complaisance le rocher de Québec et décrété d'y établir l'Eglise mère de la chrétienté canadienne-française ; Dieu avait choisi ce rocher de Québec, comme jadis le mont Sion, pour établir le culte de son nom et la gloire de son Eglise : *Quam elegit Dominus ut poneret nomen suum ibi* (III Reg. XIV).

Ce n'était pas tout de bien choisir le sol de la patrie nouvelle ; il fallait le sanctifier.

L'histoire sainte nous apprend que le Tabernacle que Jéhovah avait honoré de sa présence au désert, avait été déposé au temps du saint roi David chez un homme vertueux qui s'appelait Obédédoum. Le précieux dépôt fut pour ce fils d'Israël une source de prospérité et de bénédictions. Saintement avide des multiples faveurs qui accompagnaient le Tabernacle, David fit une grande solennité. Les lévites et les douze tribus font retentir des psalmodies inspirées ; les encens jetés sur le feu des encensoirs embaument la voie publique ; les fumées des holocaustes montent au ciel et au milieu de ces pompes sacrées le roi-prophète conduit l'Arche de l'Alliance dans sa ville capitale Jérusalem et ce fut un bonheur pour Juda ! mais combien plus sanctificateurs et plus tutélaires, mes frères, sont les symboles du culte chrétien ! Cartier avait commencé la sanctification du sol national en érigeant sur ce coin de terre que vous possédez, mes frères, la Croix du Christ rédempteur, la croix, unique mais impérissable monument que le navigateur malouin nous laissa de son passage ! Champlain couronna l'ouvrage commencé.

Il bâtit l'autel au pied du rocher de Québec. Il avait compris que l'autel où le Christ a ramassé les trésors de la Rédemption est la pierre angulaire, l'assise principale d'un peuple qui veut vivre et prospérer ; qu'on ne met point prudemment ailleurs le fondement de nos solides espoirs ; *Nec enim aliud nomen est sub coelo datum hominibus in quo oporteat nos salvos fieri* (Act. IV). Plein de cette foi, Champlain érige l'autel sacrosaint, jette au-dessus pour l'abriter la voûte de la chapelle de Notre-Dame de la Recouvrance. Une famille religieuse l'entoure, encore par les soins de Champlain. Les disciples de Loyola prêchant à nos ancêtres toute la doctrine de Notre-Seigneur Jésus-Christ comme elle est contenue dans la Tradition et les Saintes Ecritures, firent de nos pères des hommes de foi, de foi pure et éclairée ; ajou-

tant le prestige de l'exemple à l'autorité du discours, les disciples de Loyola rendirent populaires, par les leçons vivantes de leur vie, l'abnégation, la patience héroïque, la chrétienne pénitence ; ils firent de nos pères des hommes de mœurs austères et fortes. Ministère précieux dont nos pères remerciaient le ciel en attendant qu'il vint celui que Dieu devait faire le père de la chrétienté canadienne-française. le très pieux et immortel évêque, Montmorency-Laval.

Enfin, l'ambition de Samuel de Champlain, ai-je dit, était de fonder dans la Nouvelle France, une colonie catholique. L'heure est venue de transporter dans la vallée du Saint-Laurent les gens de Normandie et de Bretagne, d'Anjou et de Saintonge pour y faire souches vivaces, foyers de patriarce. Vous nommez l'année 1608. Mes frères, vous vous trompez. Sous les rois François I, Henri III, et Henri IV, les entreprises coloniales ont mal succédé. On s'est écrié : Malheur ! Infortune ! on se trompait. De Roberval, de la Roche, de Mont, Champlain lui-même — car au commencement n'étant qu'un subalterne, il ne faisait pas ce qu'il voulait — jettent sur nos plages des colonies où se rencontrent d'abord trop de repris de justice, plus tard nombre de Huguenots. L'ange du Canada qui veillait sur notre berceau pour y mettre l'honneur et la religion, ne protégea pas ces colons qui n'avaient pas ou la foi ou les mœurs que le Ciel exigeait, et ces colonies naissantes périrent misérablement. Non, mes frères, ne faites pas erreur : ce n'est vraiment pas en 1608 que le soleil éclaira le jour de notre naissance nationale, à nous, peuple canadien-français. C'est de l'essai colonial de 1632 que l'historien Laverdière écrit avec vérité : l'on peut dire qu'en cette année-là, la Nouvelle-France, si cruellement éprouvée, prit comme une nouvelle naissance et se trouva bientôt assez forte pour vivre de sa propre vie au milieu de ces grandes forêts du Nouveau-Monde. Quoi ! mes frères, auriez-vous oublié la catastrophe de 1629 ? Le 22 juillet 1629, Louis Kerth, plantait le drapeau anglais sur l'un

des bastions du château Saint-Louis ; le canon tonnant dans la rade, annonçait que le Canada était devenu possession britannique. Alors c'était un malheur ! aujourd'hui, certes, il nous agrée de faire partie de l'empire anglais. Dans cette vallée du Saint-Laurent, français et anglais, amis et émules, nous unissons nos talents, nos volontés, nos bras pour la fortune et la gloire de notre commune patrie et nous sommes contents de notre sort. Le caractère du peuple anglais a grandi avec ses destins ; sa magnanimité et sa libéralité ont rendu son drapeau populaire. Aussi avec quelles sincères amitiés et gratitude accueillez-vous dans vos fêtes présentes le très noble représentant de notre gracieuse souveraine Victoria dont l'empire et la majesté couvrent nos libertés religieuses et politiques. Mais alors le patriotisme inspirait d'autres vœux. Nous avions à naître et la France, la fille aînée de l'Eglise, était élue de Dieu pour être notre mère.

1629 a donc vu périr la colonie française de 1608 : Champlain a pleuré sur ses labeurs anéantis et quels labeurs ! vingt ans et plus il a soutenu la tâche de son âpre destinée ; les mécomptes et les déboires se sont multipliés, comme ses espérances ; vingt fois il a essuyé la mer et ses tempêtes et ses calmes pleins d'ennui ; les jaloux, les envieux se sont complus à traverser ses desseins ; les puissants lui ont fait mendier leur protection. La patience de notre fondateur dans cette longue suite de tribulations et de traverses fut invincible, invincible comme le promontoire de Québec qu'assaillent en vain les flots du Saint-Laurent, soulevés par un vent de tempête. Mais voici qu'en juillet 1629, les Kertk, combattant pour l'Angleterre, prévalent ; Champlain est contraint de capituler ; un vaisseau anglais doit rapatrier en France les officiers de la compagnie de Caen, les religieux, les soldats et les colons. Toutes les patriotiques fatigues de Champlain sont frappées de stérilité ; la noble entreprise du héros catholique et français échoue ; tout son grand effort s'évanouit.

Mais Dieu soit béni ! quand tout semble perdu dans

les tâches chrétiennes c'est l'heure où votre puissance, ô mon Dieu, se déclare et tout est sauvé !

C'est le 23 mai 1633, trois vaisseaux français mouillent dans le port de Québec. La Nouvelle-France a été restituée le 29 mars 1632 à la France par l'Angleterre. Une compagnie d'hommes, — les cent associés — que de catholiques pensées et des vues patriotiques inspirent, ont reçu du Roi la direction de la colonie française en Canada ; un cardinal d'un génie créateur, accorde à notre pays ses sollicitudes. Champlain est rentré dans la rade de Québec ; ses trois vaisseaux, le *Don de Dieu*, le *Saint-Pierre*, le *Saint-Jean* portent deux cents colons honorables à qui Charlevoix a rendu ce glorieux témoignage : " J'ai vécu avec quelques-uns de ces premiers colons presque centenaires, de leurs enfants et d'un assez bon nombre de leurs petits enfants, tous gens plus respectables encore par leur probité, leur candeur et la piété solide dont ils faisaient profession que par leurs cheveux blancs et le souvenir des services qu'ils avaient rendus à la colonie." Tous officiers supérieurs, religieux, colons vont débarquer. Le canon résonne ; son tonnerre plaît comme une clameur triomphale ; partout éclatent l'allégresse et la sereine espérance. Mes frères, saluez, saluez la patrie canadienne-française qui naît. Elle est là, en germe mais entière. Les deux cents colons c'est notre peuple avec son noble caractère, sa forte foi, ses rudes et féconds métiers ; Champlain c'est l'autorité régissant les sujets sous la dictée d'une raison droite et de principes chrétiens ; les RR. PP. Ennemond Masse, Jean de Brébœuf, représentent votre clergé ami, dévoué ; le vaisseau le *Saint-Pierre* porte un nom fatidique ; il symbolise la dynastie pontificale, pierre angulaire sur laquelle va s'asseoir la chrétienté du Canada. Vibrez, canons du fort ; mêlez-vous, voix des cieux et voix des eaux ; hymnes sacrées, élevez-vous de la plage de Québec et du pont des vaisseaux ! Aujourd'hui luit un grand jour, l'un des bons jours de tout un peuple ; aujourd'hui naît la Nouvelle-France, la France de l'Amérique.

L'abbé S. CORBEIL.

La mort de Champlain

On était arrivé aux derniers jours de décembre 1635, les jours les plus courts de l'année. Sur le promontoire alors couvert de neige, le soleil se montrait à peine, rasant l'horizon et ne jetant qu'une lueur pâle et fugitive aux fenêtres de la pauvre habitation où le fondateur de Québec agonisait. Hélas ! sur l'ombre grandissante des soirs d'hiver, l'ombre éternelle descendait lentement.

Champlain vit venir la mort et ce fût le grand déchirement de son cœur de rompre tous les liens qui l'attachaient à la terre, et de dire adieu à la vie et à ceux qui lui étaient chers, à la vieille France qu'il ne reverrait plus et surtout à sa chère Nouvelle-France dont les futures destinées lui causaient tant d'anxiété.

Mais il était un grand chrétien ; et le joyeux carillon de Noël annonçant la venue du Messie lui apporta de douces consolations. C'était le jour où le ciel promet la paix aux hommes de bonne volonté, et toute sa vie n'avait-elle pas prouvé sa bonne volonté ? C'était le jour où son Dieu qu'il avait aimé et servi fidèlement descendait sur terre : ne venait-il pas recevoir son œuvre comme un patron reçoit l'ouvrage de son ouvrier, et lui payer son salaire ?

Le Juge A. B. ROUTHIER.

La survivance de Champlain

Champlain a rempli sa mission ; il n'a plus qu'à mourir. " Après avoir donné à sa chère colonie de nombreux témoignages d'un dévouement sans borne et les exemples d'une piété aussi ardente qu'éclairée, Champlain prit une nouvelle naissance au Ciel le jour même de la naissance de notre Sauveur en terre ; il mourut le jour de Noël, 25 décembre 1635 " (Laverdière). Plus heureux que Moïse qui expire en présence seulement de la Terre de Promission, Samuel de Champlain meurt

dans la terre promise de ses rêves. Je cherche son tombeau ; je cherche sa poussière dernière : ces restes mêmes d'outre-tombe qu'on entoure de respect, sont anéantis et voici qu'après deux siècles et plus Champlain que le sépulcre a dévoré, se lève sous les yeux d'une génération qui le révère. Il nous apparaît sur un piédestal superbe, sous une forme incorruptible, victorieuse des temps et son regard embrasse la ville qu'il a fondée, élargie, embellie, riche de souvenirs patriotiques et d'espoirs éternels. Le vaillant est tombé sur le champ de ses magnanimes labeurs. Comme Roland, d'épique souvenir, Samuel de Champlain meurt hors du sol de douce France ; mais plus fortuné que le héros des champs de bataille de l'époque Carlovingienne qui ne laisse qu'un nom que des poètes couronnent de gloire, mais d'une gloire toute de fiction, Samuel de Champlain laisse pour postérité, un peuple qui publiera, avec amour son nom ; et quand le preux féodal n'est plus qu'une légende, Samuel de Champlain voit par delà deux siècles un peuple entier se ramasser autour de son monument, acclamer son souvenir et la grandeur de son œuvre.

L'abbé S. CORBEIL.

La glorification de Champlain

Sans doute, nous sommes tous de ceux qui croient que l'homme ne meurt pas tout entier, et que la résurrection et l'immortalité sont promises à tous.

Mais il est des hommes d'élite auxquels l'humanité décerne une autre immortalité, même sur cette terre, et qu'elle ressuscite pour les combler d'honneurs.

Voilà l'étrange phénomène de la vie des nations auquel nous assistons, et que j'ai appelé quasi surnaturel.

C'est une résurrection, la résurrection de notre grand ancêtre, père de notre nationalité ! C'est sa victoire définitive sur la mort. C'est la glorification de son œu-

vre. C'est l'apothéose d'un homme personnifiant toute une race, et recevant de sa patrie la couronne de l'immortalité !

Messieurs, la vie et la gloire humaines sont deux manifestations de Dieu sur la terre. Elles sont les deux grandes visiteuses qui en font sans cesse le tour, et dont les appels font sortir les uns du néant et les autres de l'oubli. Mais les appels de la gloire s'adressent plutôt aux morts qu'aux vivants, et il y a souvent des siècles que ceux-là dorment oubliés au fond de leurs tombeaux introuvables, quand la gloire les réveille et leur communique une vie nouvelle qui n'aura plus de fin.

On s'étonne que l'on n'ait pu trouver ni le tombeau, ni les cendres de Champlain. C'est que ce tombeau a dû voler en éclats aux appels de la gloire et que le mort en est sorti glorieux.

Pendant plus de deux siècles, il a dormi dans cette terre qu'il a tant aimée ; mais ce long sommeil n'était pas le travail de la destruction et de l'anéantissement. C'était l'incubation de la gloire. C'était la germination de cette semence d'immortalité qui fait les morts si grands que les tombes ne peuvent plus les contenir et qui les fait surgir tout rayonnants de l'ombre dans des attitudes d'apothéose.

Le Juge A. B. ROUTHIER.

Avertissement au peuple

Mes frères, je sais qu'en ce grand jour tous vos moments sont comptés : je ne vous retiendrai pas plus longtemps. J'espère vous avoir fait apprécier la grandeur chrétienne, le mérite religieux de Samuel de Champlain comme le souhaite l'Eglise. L'œuvre de Champlain est un bienfait pour nous, c'est celui de notre existence nationale. Sa vie est pour nous une leçon : elle fut heureusement féconde pour avoir été foncièrement chrétienne. Champlain aima son pays et sa foi catholique ; il ambitionna d'agrandir et d'honorer

l'un et l'autre. Comme lui, ayons à cœur de rendre nos jours féconds pour l'Eglise et notre patrie. Citoyens libres de par le gouvernement constitutionnel et responsable que nos pères ont conquis, nous avons entre nos mains les destinées de notre pays et de notre foi. Nous pouvons beaucoup pour la prospérité et l'honneur de l'un et l'autre. Au jour où échéaient aux *rois très chrétiens* d'aussi graves responsabilités, ils montaient au sanctuaire national de Reims solliciter l'assistance céleste. Si nous prétendons, comme Champlain, à faire fleurir en cette terre du Canada les saines traditions françaises, songeons qu'elles doivent être entées sur les traditions catholiques de nos pères ; si nous sommes passionnés pour la prospérité et l'honneur de notre patrie, comme Champlain, ayons le zèle de la foi catholique. Les enseignements de notre mère, la sainte Eglise, gardés et pratiqués par nos pères " ont mis le peuple canadien au niveau des plus policés et des plus glorieux et ont fait de lui, quoique venu tardivement, leur émule," comme l'attestait récemment Léon XIII : *Canadensium natio in contentionem urbanitatis et gloriae cum exultis gentibus sera non impar venit*. Prenons garde, mes frères, de perdre les dons célestes, la foi et la communion catholiques ; nous avons le devoir de défendre nos traditions religieuses aussi bien que les françaises et de les transmettre intactes à nos descendants. C'est l'honneur des générations passées de n'avoir point forligné. Suivons leur exemple afin que nos fils et nos arrière-neveux, dans leurs solennités nationales, mêlent nos noms à ceux des Champlain et des ancêtres que nous préconisons et que l'Eglise puisse ratifier au nom de Dieu et consacrer l'apothéose populaire pour notre gloire dans le temps et dans l'éternité. Amen.

L'abbé S. CORBEIL.

L'ÉDUCATION

Petits conseils pour les parents

LES parents sont tenus de donner à leurs enfants une éducation conforme à leur condition, et de leur préparer par là une position honorable dans la société. Incapables de remplir par eux-mêmes, d'une manière complète, cette importante fonction, ils ont recours à des personnes autorisées qui prennent en partie leur place pour former leurs enfants et les élever dans la pratique de la vertu et l'acquisition des sciences diverses dont l'ensemble forme leur instruction.

Ayant ainsi remis l'éducation de leurs enfants à des maîtres jugés dignes de leur confiance, les parents ne doivent pas pour cela se croire déchargés de tout souci à leur égard, et pouvoir attendre en paix le retour des congés ou des vacances sans s'inquiéter davantage de ce que font ou ne font point leurs enfants. Pour s'être ainsi déchargés sur d'autres d'une bonne partie de leurs obligations, ils n'en restent pas moins responsables au premier chef ; ils sont même en mesure d'aider puissamment ceux qu'ils ont constitués leurs mandataires, et qui n'agissent qu'en leur nom dans la grande œuvre de l'éducation.

Nous croyons même qu'un progrès considérable serait réalisé le jour où les parents en général, convaincus de cette vérité, en feraient l'application consciencieuse, donnant par là aux éducateurs par état l'appui le plus réel et le plus fort, dont ils ont besoin, et qui leur fait trop souvent défaut.

Dans ces quelques lignes, nous voulons indiquer les points principaux sur lesquels doit se porter l'attention paternelle ; ils pourraient servir de base à d'excellents conseils pouvant à l'occasion être donnés avec fruit aux parents.

* * *

En premier lieu, quand un enfant est conduit dans une institution scolaire, quel que soit son nom, c'est évidemment pour être placé sur un pied d'égalité avec tous ses condisciples, et non pour bénéficier d'un régime d'exception, et cela spécialement en ce qui regarde les études. Autrement, la maison entière en serait affectée, troublée, affaiblie ; les maîtres ne suffiraient pas à satisfaire des caprices particuliers, et les enfants eux-mêmes perdraient une partie notable des avantages qu'on veut leur procurer.

Toute maison d'éducation bien organisée se partage en un certain nombre de classes, selon le degré d'avancement des élèves, et dans chaque classe on doit suivre un programme défini, élaboré avec soin, qui fixe les matières à apprendre et l'ordre dans lequel elles doivent être étudiées. L'exécution de ce programme est du ressort exclusif des chefs de l'établissement et ne saurait être modifié que par autorité supérieure. C'est une condition indispensable du bon fonctionnement et du succès de l'institution.

On ne peut donc admettre que des parents, animés peut-être de bonnes intentions, mais dépourvus de toute connaissance et surtout de toute autorité pédagogique, veuillent imposer aux professeurs, pour leur enfant en particulier, soit l'emploi du temps que celui-ci passera à la classe, soit telle ou telle matière qu'il faudra ajouter ou retrancher sur son programme personnel.

La chose n'est pas praticable, et il est curieux de voir combien de parents se montrent peu raisonnables sous ce rapport.

On devrait se montrer inflexible, et tâcher d'amener le père ou la mère à comprendre qu'une classe ne peut pas marcher dans ces conditions. S'ils insistent absolument, et maintiennent des exigences mal fondées, il vaut mieux les prier de s'adresser ailleurs. Ils le feront peut-être, à leur détriment et à celui de leur enfant, mais l'institution conservera, pour le bien général des autres élèves, l'autonomie qui fait sa force.

*
* *

Du moment qu'il fréquente une classe et doit en suivre le programme en entier, l'enfant, si l'on veut qu'il en profite complètement, doit être, au fur et à mesure, pourvu de tous les effets classiques qui lui sont assignés. Les règlements scolaires sont formels sur ce point. L'instituteur ne saurait d'ailleurs faire une classe profitable à des élèves n'ayant pas ce qu'il faut pour la suivre. Les parents devraient connaître exactement le nombre et le prix des livres et autres objets nécessaires, puis veiller à ce que ces choses une fois achetées, puissent servir tout le temps voulu. Ils peuvent en cela donner une excellente leçon d'économie à leurs enfants en leur apprenant que ce qu'ils doivent aux sacrifices paternels doit être tenu avec soin et conservé aussi longtemps que possible. Les livres ne s'usent guère que par suite de la négligence de ceux qui s'en servent.

On dit que les fournitures de classe coûtent cher, on réclame à cause de cela l'uniformité des livres, etc. Le mal n'est grand que parce qu'on le veut, et le remède est ailleurs que dans l'uniformité. Prenez deux enfants

de la même classe ayant déjà quatre ou cinq ans d'école : l'un a une mère soigneuse qui inspire aux siens le même goût ; les livres sont propres bien qu'ils servent depuis deux ou trois ans ; ils servent jusqu'à la fin ; les autres objets ne sont pas moins bien tenus, et à la fin des études, le compte des dépenses sera au total peu considérable. Pour l'autre au contraire dont la mère ne s'occupe point, au bout de quelques semaines, les taches d'encre, les pages déchirées, les cornières mangées, les couverts arrachés, obligent à un renouvellement d'achat qui ne sera pas le dernier ; les parents se plaindront d'une dépense réellement très grande, mais qu'ils auraient pu prévoir en y veillant de plus près.

* * *

L'enfant, bien classé et dûment fourni, doit être ponctuel, c'est-à-dire qu'étant entré au premier jour, il devra ensuite, à moins d'empêchement sérieux, suivre fidèlement sa classe sans perdre même une heure d'un temps aussi précieux. Pour les élèves pensionnaires, les directeurs de la maison suffisent à y voir ; mais les écoliers externes sont exposés, pour mille futilités, et grâce à l'incurie de leurs parents, à faire de temps à autre l'école buissonnière, si même ils ne sont pas retenus à la maison sous le moindre prétexte. On conçoit aisément ce qu'une pareille inconstance entraîne de fatigue et d'ennui pour le professeur obligé de répéter sans cesse les explications données, de retarder toute une classe pour quelques négligents ou de laisser ceux-ci traîner comme une queue loin des autres. On voit souvent des parents s'impatienter, et s'en prendre aux maîtres de ce que leurs enfants n'avancent pas à leur gré, et terminent une année aussi ignorants qu'ils l'étaient

au début. Que l'on consulte le journal de la classe, on constatera que ces élèves ont manqué fréquemment ; qu'ils n'ont pu suivre leurs condisciples retardés eux-mêmes pour cette cause. Tous ont souffert par la faute de quelques-uns ; c'est une injustice qui peut être très grave à l'égard de l'institution et de ses élèves plus ponctuels ; et les parents assez négligents pour ne pas envoyer régulièrement leurs enfants à la classe doivent en être tenus responsables, et ne s'en prendre qu'à eux-mêmes du peu de satisfaction qui leur revient en définitive. Il faut donc insister fortement et fréquemment auprès des parents sur la ponctualité requise de tous les élèves.

*
* *

A l'école, les enfants ont des maîtres pour les instruire par les explications qu'ils leur donnent, et la direction qu'ils impriment à leurs travaux. Ces professeurs ne se contentent pas de travailler durant les heures de classe ; dans leurs loisirs ils préparent leurs leçons, corrigent les devoirs et s'instruisent tous les jours davantage pour le bénéfice de leurs élèves. De même pour les enfants ; le temps consacré à leur éducation s'étend au-delà de la classe proprement dite. Pour cela on leur donne une tâche qu'ils doivent remplir par eux-mêmes dans les intervalles et particulièrement le soir. Dans les pensionnats il y a l'étude destinée à cette fin ; à la maison ceci doit être fait sous la surveillance des parents qui, s'intéressant aux progrès de leurs enfants, leur donnent les facilités voulues et le temps nécessaire pour faire ce que le maître leur a prescrit.

Les professeurs savent très bien discerner les élèves objet de la sollicitude maternelle et qui emploient bien leur temps chez eux, de ceux qui, au sortir de l'école,

sont livrés à eux-mêmes sans que personne se charge de les rappeler au devoir. Nous connaissons de ces mères de famille qui non seulement favorisent à leur foyer l'étude de leurs enfants, mais ne laissent pas ceux-ci partir pour la classe sans s'être assurées par elles-mêmes ou par une sœur aînée, que les leçons sont bien sues, et que le devoir a été fait en entier. Ces mères sont presque toujours récompensées par le succès constant de leurs enfants.

*
* *

Il est aussi à souhaiter que les parents s'enquièreient de temps à autre de la conduite, du travail et des succès de leurs enfants. C'est pour les renseigner sur ces divers points que, dans presque toutes les institutions, on leur donne des bulletins sur lesquels sont inscrites les notes méritées. Ces bulletins ne doivent pas rester lettre morte ; il importe que les parents en prennent connaissance, et qu'ils s'en servent pour stimuler et encourager leurs enfants, et au besoin les réprimander et les exhorter à mieux faire.

De plus, il leur faut bien reconnaître que la perfection n'est guère le partage des écoliers ; qu'ils sont même souvent remplis de défauts peu graves à leur âge, mais qui demandent à être corrigés si on ne veut pas qu'ils deviennent des vices impossibles à déraciner. Pour cela, le maître, dépositaire de l'autorité paternelle, emploie les moyens à sa disposition ; il use quelquefois de la rigueur. Ce n'est pas pour son plaisir qu'il en vient à cette extrémité, mais pour remplir un devoir qui l'oblige d'être sévère à l'égard d'un enfant paresseux ou indocile et susceptible de s'amender. Il veut lui faire du bien en le punissant. C'est en ceci surtout que le concours des parents doit être assuré à celui qu'ils ont chargé d'élever

leurs enfants. Les parents intelligents et soucieux de leur responsabilité le comprennent ; leurs enfants ayant eu à subir une punition ou une humiliation n'ont garde d'aller s'en plaindre à un père qui se contentera de répondre que le maître a bien fait, et que s'ils veulent éviter le châtement, ils n'ont qu'à travailler et à se bien conduire. Malheureusement, tous n'ont pas cette clairvoyance. Dans leur amour aveugle, et leur orgueil, certains parents prêtant aux plaintes exagérées et injustes de leurs enfants une oreille trop facile, ne craignent pas de se rendre même à l'école pour invectiver le maître, lui reprocher amèrement sa conduite, et cela en présence du coupable qui n'en sera que plus intraitable tout en perdant peu à peu le respect dû à ses supérieurs. Que les parents sachent donc témoigner aux mandataires qu'ils ont eux-mêmes choisis toute la confiance et la sympathie dont ils ont tant besoin dans l'accomplissement d'une œuvre déjà si ardue, si difficile, et ne craignons pas de le dire, si peu appréciée et si peu rétribuée.

* * *

Les fonctions de l'instituteur sont d'un ordre très élevé ; elles confinent même au ministère sacerdotal ; le maître, pour les remplir avec fruit, doit à tout prix posséder le respect de ses élèves et même celui de leurs parents. Ceux-ci sont obligés de faire comprendre à leurs enfants qu'ils doivent à leurs maîtres la soumission et la déférence ; ne pas souffrir qu'ils en parlent d'une manière irrespectueuse, et s'interdire à eux-mêmes toute critique, tout blâme qui pourraient diminuer chez leurs enfants, l'estime à laquelle les maîtres ont droit, et dont ils ont besoin pour accomplir leur œuvre.

BIBLIOGRAPHIE

CINQUANTE PLANS D'INSTRUCTIONS, pour retraites de congrégations, de communautés, d'associations pieuses, par M. l'abbé A. ARNAUD, chanoine, curé-doyen d'Ollioules, avec approbation de Mgr l'évêque de Frépis et Toulon.

Paris, Ancienne Maison Charles Douniol, P. Téqui, successeur, 29, rue de Tournon. 1898.

Cet ouvrage sera d'un grand secours particulièrement aux directeurs de congrégations établies dans les paroisses ; Dames de sainte Anne, Enfants de Marie.

LEONIS XIII P. M. ACTA.

Le dix-septième volume des Actes de Léon XIII vient d'être publié. C'est un *in-quarto* de près de 400 pages qui renferme les œuvres du grand Pontife pour la seule année 1897, à savoir : 55 lettres traitant des sujets les plus variés, adressées aux savants, aux supérieurs d'ordres, aux évêques et même aux rois ; 15 lettres apostoliques ; 4 discours ; 3 *Motu proprio* ; 3 décrets ; 2 constitutions apostoliques ; 1 allocution ; 1 homélie, et 4 lettres encycliques : la première, *Divinum illud munus*, sur le Saint-Esprit, la deuxième, *Militantis Ecclesiae*, à l'occasion du 3e centenaire du B. Pierre Canisius, sur la question des écoles catholiques, la troisième, *Augustissimæ Virginis Mariæ*, sur le Saint Rosaire, et enfin la quatrième, *Affari vos*, qui nous touche particulièrement puisqu'elle a pour objet la question des écoles de Manitoba.
